

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 41 - Vendredi 8 novembre 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉPURATION DES EAUX
DU LANDERON, DE LIGNIÈRES
ET LA NEUVEVILLE ET NODS

L'arrêté ci-dessous est publié conformément à l'article 133 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984. Il peut être consulté au bureau communal de chaque commune membre du syndicat concerné.

Séance du Conseil intercommunal
du 29 octobre 2013 - Intitulé de l'arrêté:

Arrêté du Conseil intercommunal du SIEL relatif à une demande de crédit de CHF 180'000 pour le remplacement de l'installation de déshydratation des boues.

Echéance du délai référendaire pour cet arrêté:

mercredi 18 décembre 2013.

Syndicat intercommunal

Avis de construction

Requérant : M. Beat Hodler, rue du Faubourg 1, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Jean-Pierre Morger, ébéniste, rue du Collège 23, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement de la porte d'entrée existante par une nouvelle porte en bois, à la rue du Faubourg 1, sur la parcelle no 199, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1^{er} novembre 2013 au 2 décembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1^{er} novembre 2013
Services techniques de La Neuveville



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIÈRES,
LA NEUVEVILLE ET NODS

LES WC NE SONT PAS UNE POUBELLE

Le comité du syndicat et les exploitants de la station d'épuration ne peuvent que regretter le manque de scrupules de certaines personnes **qui confondent ordures avec épuration de l'eau !**

Le traitement des eaux usées est et reste un processus complexe qui ne permet pas de traiter toutes les matières.

Nous aimerions rappeler à nos concitoyens et concitoyennes de ne pas jeter à l'égout, c'est-à-dire dans les WC l'huile, les cotons tiges, les bandes et tampons hygiéniques, les restes de nourriture, les déchets verts (épluchures, écorces d'oranges, tri de salade, etc.), la peinture, les solvants ou tout autre produit pou-

vant altérer l'eau.

Tous les produits cités ci-dessus demandent des traitements particuliers, voire engendrent des pannes.

Il est impératif que de participer au tri des déchets, tant dans le respect de l'environnement, la maintenance des installations et la maîtrise des coûts d'exploitation.

Pour information, une tonne et demie des déchets cités est extraite chaque semaine de la station d'épuration !

Le chef d'exploitation, M. Jean-Claude Girard, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de votre bienveillance et de votre collaboration.

Le président du Syndicat, M. J.-C. Scherler
Le chef d'exploitation, M. J.-C. Girard



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 14 décembre 2013
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 29 juin 2013
3. Budget 2014
4. Forêt
5. Vente d'un terrain de 3'690 m² au prix de CHF 36'900.- à M. J.J. Cunier
6. Election d'un Maître bourgeois à la suite de la démission du titulaire
7. Election d'un membre au Conseil bourgeois
8. Divers

Le Maître bourgeois
François Marolf

COLLÈGE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE RAMASSAGE DU PAPIER

Le jeudi 14 novembre 2013, de 9 à 11 h. On voudra bien confectionner des **paquets solide-ment ficelés** et les déposer devant son domicile, comme les sacs à ordures. **Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou jardins**, même sur demande. **Les cartons et emballages plastiques sont proscrits**. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux. Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 9 h ne pourra plus être ramassé. Les personnes disposant d'un véhicule rendront service en déchargeant leurs paquets directement à la déchetterie.

Merci de votre compréhension,
la direction du collège.



Paroisse Catholique

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

RECTIFICATIF CHANGEMENT DE DATE

Convocation

Assemblée ordinaire du 28 novembre
2013 à 20h 15 Salle de paroisse

Ordre du jour :

1. Méditation abbé Léon FOE
2. Procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 20 juin 2013
3. Budget 2014 et quotité d'impôt
4. Elections périodiques 2014 à 2017 :
 - 4.1 Présidence et vice-présidence des Assemblées
 - 4.2 Secrétaire des Assemblées
 - 4.3 Présidence du Conseil de Paroisse
 - 4.4 Membres du Conseil de paroisse
 - 4.5 Membres de la Commission des vérifications des comptes
5. Jardin et alentours
6. Synode
7. Rapports du Conseil de paroisse
8. Information CdOp
9. Divers

Conseil de paroisse



PAROISSE RÉFORMÉE

Assemblée de paroisse du
9 décembre 2013 à 20h
à la Maison de paroisse

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil, organisation de l'assemblée, Message
2. Procès verbal de l'assemblée du 17 juin 2013, approbation
3. Conseil de paroisse, démissions/ élection
4. Rapport du président
5. Régionalisation
6. Rapport de la commission des bâtiments
7. Finances :
 - a) Présentations: budget 2014, quotité de l'impôt et plan quinquennal
 - b) Approbations du budget 2014 et de la quotité de l'impôt
8. Rapport des délégués du Synode d'arrondissement
9. Votation : approbation du nouveau règlement d'organisation de l'arrondissement
10. Divers

Le procès verbal de l'Assemblée de paroisse du 17 juin 2013, le budget 2014 et le nouveau règlement d'organisation de l'arrondissement peuvent être consultés dès le 3 décembre au secrétariat aux heures d'ouverture.

**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

NOVEMBRE
Lundis 11, 18
Samedi 16

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Judi 12 décembre 2013 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Promesse des nouveaux membres du Conseil communal
- 3) Elections pour la législature 2014-2017
 - a) Président des assemblées
 - b) Vice - président des assemblées
 - c) Organe de vérification des comptes et protection des données
- 4) Budgets 2014
 - a) Présentation des budgets
 - b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - c) Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège de District
 - d) Approbation du budget du syndicat des sapeurs pompiers du Plateau de Diesse
 - e) Approbation du budget communal 2014, taxe immobilière 1,5 % et quotité d'impôt 1.64 restent inchangées
- 5) Modifications de l'annexe II du règlement sur le personnel et les traitements du 19.12.2001
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 6) Règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Nods
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 7) Règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois - Tramelan
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 8) Modification du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse – sapeurs-pompiers Plateau
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 9) Assainissement du chauffage et isolation du collège du district
 - a) Présentation
 - b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 68'227.05
- 10) Viabilisation des terrains de la zone artisanale
 - a) Présentation
 - b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 172'000.-

11) Réfection chemin de Crêt Melins

- a) Présentation
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 112'000.-

12) Aide à l'investissement en faveur de la fromagerie Reist pour la construction d'une nouvelle cave à fromages à la zone artisanale

- a) Présentation
- b) Acceptation de l'octroi d'une subvention à fond perdu de CHF 40'000.-

13) Communications du Conseil communal**14) Divers**

Les documents se rapportant à cette assemblée peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture, le lundi de 16 h 00 à 18 h 00, le mercredi et jeudi de 09 h 30 à 11 h 30, ou sur rendez-vous.

CONSEIL COMMUNAL

Commune mixte de Nods**MESURES À RESPECTER AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT**

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur, barrières et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât. Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

CÉRÉMONIE DES PROMOTIONS CIVIQUES 15 NOVEMBRE 2013**au Complexe du Cheval Blanc à Lamboing**

Il vous est encore possible de vous inscrire, alors n'hésitez pas ! Appelez notre administration au 032 315 11 70 ou inscrivez-vous par email commune_lamboing@bluewin.ch. A bientôt.

Administration communale

DÉPÔT PUBLIC

Le conseil communal de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'il met en dépôt public du 8 novembre au 8 décembre 2013

- Modifications de l'annexe II du règlement sur le personnel et les traitements du 19.12.2001
- Règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Nods
- Règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois – Tramelan
- Modifications du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse – sapeurs-pompiers Plateau

Ces documents, en vertu de l'art. 54 de la LCo, sont déposés publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de les consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

Ces objets seront soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2013.

CONSEIL COMMUNAL

Avis de construction

Requérants : Daniel et Chantal Evard, Chemin des Prés Vaillons 10, 2518 Nods

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Ch. du Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne

Projet : Assainissement thermique de l'enveloppe du bâtiment ; Eternit anthracite et crépi gris-bleu au rez inférieur. Modifications des ouvertures au rez inférieur (angle sud-ouest), remplacement d'un couvert pour pose de panneaux photovoltaïques et agrandissement du couvert d'entrée sur RF 388 du ban de Nods, Chemin des Prés Vaillons 10, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 01.11.13

Administration communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 9 novembre de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

VOTE PAR CORRESPONDANCE RAPPEL DE QUELQUES REGLES

- La carte de légitimation doit être **signée par l'électeur/trice**. Dans le cas contraire, le vote n'est pas valable.

- Lors de l'envoi par la poste, la commune ne prend pas en charge les frais de port. **Les enveloppes réponses non affranchies ou insuffisamment affranchies seront refusées.**

- Les enveloppes de vote par correspondance peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration jusqu'au samedi minuit précédant le scrutin. **Le dimanche de la votation, seul le vote aux urnes est possible.**

PLACES PUBLIQUES COMMUNALES

Les places publiques communales (près de l'Impasse des Lutins et près de l'ancien télésiège) sont en partie utilisées par **des véhicules et des remorques** souvent sans plaques. Afin de pouvoir disposer de ces emplacements pour l'hiver et d'en garantir un déneigement adéquat, les propriétaires sont priés de débarrasser leurs biens jusqu'au

15 novembre 2013 dernier délai

Faute de quoi ils prennent le risque d'une évacuation par les services communaux, les frais étant à leur charge.

Conseil communal



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée communale de la commune mixte de Lamboing du
5 décembre 2013 à 19 h 00
au Battoir de Diesse

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSÉ (SSPP)

a) Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;

b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

a) Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois ;

b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois.

3. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Lamboing le 1^{er} novembre 2013

Taxe immobilière Calculée sur la valeur officielle	1.3‰
Taxe des chiens	
Village	CHF 80.00
Campagne	CHF 50.00
Taxe de l'eau par m ³	CHF 2.40
Taxes de base :	
Par logement	CHF 150.00
Par entreprise	CHF 200.00
Taxe des eaux usées	
Taxes de base par m ³	CHF 2.40
Par logement (sans infiltration)	CHF 170.00
Par logement (avec infiltration)	CHF 140.00
Taxe des déchets	
Ménage à 1 personne	CHF 100.00
Ménage de 2 à 3 personnes	CHF 200.00
Ménage à partir de 4 personnes	CHF 250.00
Taxe annuelle des entreprises Selon surface de	CHF 60.00 à CHF 6'000.00
Déchets verts	
Par ménage	CHF 80.00

Le détail des taxes communales, comprenant les taxes de raccordement uniques, peut être consulté dans les administrations communales durant les heures d'ouvertures de guichet.

2. Information des autorités

3. Divers et imprévus

Informations :

Tous les documents sont déposés en consultation dans les bureaux communaux durant les heures d'ouverture des administrations.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans l'une des trois communes depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Le 29 octobre 2013

Les communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00.** Ces listes peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

AUX AYANTS-DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée communale
du 5 décembre 2013, à 19 h 30
au Battoir de Diesse



En vertu des articles 21 et 22 du Contrat de fusion du 9 juin 2013, les ayants droit au vote des communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles sont convoqués en première assemblée

ORDRE DU JOUR

1. Budgets 2014

a) Introduction

b) Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ;

c) Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville ;

d) Présentation et approbation du budget 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP) ;

e) Présentation et approbation du budget communal 2014, basé sur une quotité d'impôts de 1.88 et des taxes communales proposées par les Conseils communaux de Diesse et de Lamboing et le Conseil de la Municipalité de Prêles ;

ÉLECTIONS COMMUNALES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ Législature 2014 - 2017

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles ont officiellement validé les élections du 29 septembre 2013, ainsi que celle du 20 octobre 2013.

Sont donc élus pour la législature 2014 - 2017 :

Pour la mairie :

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour le conseil communal :

Mme Monique Courbat, 1953, professeure

M. François Gauchat, 1943, ing. forestier dipl. EPFZ/SIA

Mme Alexia Lecomte, 1979, indépendante

M. Gilbert Racine, 1947, retraité d'administration

Mme Marie-Claude Schaller, 1955, enseignante

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour la présidence des assemblées :

M. Igor Spychiger, 1972, infirmier

Pour la vice-présidence des assemblées :

M. Pierre Petignat, 1954, professeur

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, **des élections complémentaires** - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles au dimanche 19 janvier 2014.

CÉRÉMONIE DES PROMOTIONS CIVIQUES 15 NOVEMBRE 2013

au Complexe du Cheval Blanc à Lamboing

Il vous est encore possible de vous inscrire, alors n'hésitez pas ! Appelez notre administration au 032 315 11 70 ou inscrivez-vous par email commune_lamboing@bluewin.ch. A bientôt.

Administration communale

Tél. 117 Police

Tél. 118 Feu



Commune de Lamboing

MATCH AU LOTO FANFARE L'ESPÉRANCE

C'est le 9 novembre 2013 à 20h00 que la Fanfare L'Espérance vous attend nombreux au complexe du Cheval-Blanc pour venir tenter votre chance à l'occasion de son traditionnel match au loto.

Bonne chance à tous et merci de votre soutien.

FACTURES DE FIN D'ANNÉE

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir sont priées de les faire parvenir à l'administration d'ici le 14 novembre prochain.

Administration communale

NOËL DES AÎNÉS 2013

Comme de coutume, les communes de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs Aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année dans la commune de Diesse.

Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

**mercredi 11 décembre 2013 à 16.00 h
au Battoir à Diesse.**

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir retourner à l'administration de leur commune respective, le bulletin d'inscription se trouvant ci-dessous jusqu'au **29 novembre 2013**.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux participer à ce repas.

Les conseils communaux de
Diesse, Lamboing et Prêles

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2013 :

NOM :

PRÉNOM :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Localité :

No de téléphone :

**à retourner avant le 29 novembre 2013
à vos communes respectives.
Merci !**

Une utopie?
La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch



Communes de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles

RECRUTEMENT DES SAPEURS-POMPIERS

Le corps de sapeurs-pompiers du Plateau a pour but de lutter contre le feu, les phénomènes naturels et autres événements dommageables.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer activement au corps des sapeurs-pompiers, atteignant l'âge de 21 ans ou plus en 2014 et habitant le Plateau de Diesse, à participer à la séance d'information et de recrutement le

**Lundi 18 novembre 2013 à 19h30
au hangar du feu de Nods (milieu du village, sous le battoir)**

En cas d'absence, merci de contacter le commandant du corps, Eric Darioly (tél. 079 637 29 75).

D'avance nous vous remercions de votre présence et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les sapeurs-pompiers Plateau

Nouvelles de l'administration

10^e anniversaire sous le signe de la coopération interjurassienne

L'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA), une institution interjurassienne sise à Moutier, a fêté jeudi (31 octobre) son 10^e anniversaire en présence du conseiller d'Etat bernois Philippe Perrenoud et du ministre jurassien Michel Thentz. Offrant des prestations de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent âgé de 12 à 18 ans à la République et Canton du Jura et aux francophones du canton de Berne, l'UHPA est un modèle d'institution intercantonale. Proposée par l'Assemblée interjurassienne (AIJ) en 1996, réalisée par les gouvernements bernois et jurassien, elle a été fondée le 23 janvier 2003 avec la signature d'une convention renouvelée le 8 janvier 2012.

Depuis 10 ans, l'UHPA accueille sept jeunes pour des traitements pédopsychiatriques en milieu hospitalier. Elle n'a pas été conçue pour fournir des prestations d'urgence, mais fonctionne comme un service psychothérapeutique offrant des séjours d'une durée de quelques semaines à quelques mois. L'objectif des prises en charge est de mettre en œuvre des moyens spécifiques combinant la pédopsychiatrie, la psychothérapie individuelle et de la famille, l'enseignement spécialisé, des soins infirmiers et éducatifs spécialisés 24h sur 24h, en vue d'une réintégration des adolescents souffrant psychologiquement dans leur environnement social habituel. L'UHPA a ainsi une visée intégrative incluant pour les jeunes personnes hospitalisées une reprise de leur développement psychique et une participation active à la construction de leur vie d'adulte autonome et rassurable.

Nombreux partenariats

Fêter 10 ans d'existence est, pour l'UHPA, l'occasion de rappeler les multiples partenariats qu'elle a dû mettre en place pour s'affirmer comme une unité offrant des prestations spécialisées aux populations du Jura et du Jura bernois. Dans ses orientations

stratégiques, l'UHPA est pilotée par une Commission paritaire des deux cantons. Sur le plan opérationnel, elle dépend des Services psychiatriques Jura bernois – Bienne-Seeland (SPJBB) et, sur le plan pratique, elle bénéficie de son intégration au site de Moutier de l'Hôpital du Jura bernois SA.

Ce 10^e anniversaire est l'occasion de remercier toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour l'UHPA durant cette période, les partenaires des différents réseaux, des institutions et des autorités avec lesquels l'UHPA collabore étroitement, les cliniques de psychiatrie adulte, telles que les SPJBB et l'Unité hospitalière médico psychologique de Delémont, qui la soutiennent dans les situations d'urgence.

Confiance dans l'avenir malgré des défis majeurs
Les fondements du travail effectué à l'UHPA reposent sur la construction et le renforcement du lien chez les adolescents fragilisés par la souffrance psychique à ce moment de leur vie. Le lien avec les professionnels d'abord, pour ensuite être en mesure d'entrer en relation avec l'environnement, parvenir à une personnalité adulte et finalement s'intégrer dans la société.

Des défis majeurs attendent l'UHPA dans les prochaines années, puisqu'elle devra s'adapter aux changements institutionnels attendus, notamment l'externalisation des SPJBB d'ici au 1er janvier 2017, conformément à la décision de principe du Grand Conseil bernois, ainsi qu'aux restrictions budgétaires annoncées. Il est nécessaire de réfléchir aux enjeux de tels changements pour la société de demain, à leur impact sur les populations marginalisées comme les adolescents en souffrance psychique.

A l'image des adolescents hospitalisés à l'UHPA qui ne peuvent se reconstruire et grandir que dans le lien à l'autre, en cherchant des repères dans leur environnement, la direction et l'équipe de l'UHPA s'efforceront de s'adapter à ces changements par le dialogue, la recherche de solutions communes et l'interprofessionnalisme.



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATIION

à l'Assemblée communale de la commune
mixte de Diesse du
5 décembre 2013 à 19 h 00
au Battoir de Diesse

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE (SSPP)

a) Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;
b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

a) Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de la Protection civile du Jura bernois ;
b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de la Protection civile du Jura bernois.

3. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Diesse, le 1^{er} novembre 2013

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS-DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE CONVOCATIION

à l'Assemblée communale
du 5 décembre 2013, à 19 h 30
au Battoir de Diesse



En vertu des articles 21 et 22 du Contrat de fusion du 9 juin 2013, les ayants droit au vote des communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles sont convoqués en première assemblée

ORDRE DU JOUR

1. Budgets 2014

a) Introduction
b) Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ;
c) Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville ;
d) Présentation et approbation du budget 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP) ;
e) Présentation et approbation du budget communal 2014, basé sur une quotité d'impôts

de 1.88 et des taxes communales proposées par les Conseils communaux de Diesse et de Lamboing et le Conseil de la Municipalité de Prêles :

Taxe immobilière	
Calculée sur la valeur officielle	1.3%
Taxe des chiens	
Village	CHF 80.00
Campagne	CHF 50.00
Taxe de l'eau par m ³	CHF 2.40
Taxes de base :	
Par logement	CHF 150.00
Par entreprise	CHF 200.00
Taxe des eaux usées	
Taxes de base par m ³	CHF 2.40
Par logement (sans infiltration)	CHF 170.00
Par logement (avec infiltration)	CHF 140.00
Taxe des déchets	
Ménage à 1 personne	CHF 100.00
Ménage de 2 à 3 personnes	CHF 200.00
Ménage à partir de 4 personnes	CHF 250.00
Taxe annuelle des entreprises	
Selon surface de	CHF 60.00 à CHF 6'000.00
Déchets verts	
Par ménage	CHF 80.00

Le détail des taxes communales, comprenant les taxes de raccordement uniques, peut être consulté dans les administrations communales durant les heures d'ouvertures de guichet.

2. Information des autorités

3. Divers et imprévus

Informations :

Tous les documents sont déposés en consultation dans les bureaux communaux durant les heures d'ouverture des administrations.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans l'une des trois communes depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Le 29 octobre 2013

Les communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles

ÉLECTIONS COMMUNALES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014 - 2017

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles ont officiellement validé les élections du 29 septembre 2013, ainsi que celle du 20 octobre 2013.

Sont donc élus pour la législature 2014 - 2017 :

Pour la mairie :

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour le conseil communal :

Mme Monique Courbat, 1953, professeure

M. François Gauchat, 1943, ing. forestier dipl. EPFZ/SIA

Mme Alexia Lecomte, 1979, indépendante

M. Gilbert Racine, 1947, retraité d'administration

Mme Marie-Claude Schaller, 1955, enseignante

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour la présidence des assemblées :

M. Igor Spychiger, 1972, infirmier

Pour la vice-présidence des assemblées :

M. Pierre Petignat, 1954, professeur

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, des

élections complémentaires - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles **au dimanche 19 janvier 2014.**

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00.** Ces listes peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

RENCONTRE DES AINES

La prochaine rencontre suivi d'un souper aura lieu le **samedi 23 novembre 2013.** Pour des éventuelles questions ou compléments d'information, veuillez vous adresser à Mme B. Dubois-dit-Bonclaud.

La responsable
Brigitte Dubois-dit-Bonclaud



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch



Le GAD vous invite au concert de
DixieOnAir
Samedi 16 Novembre 2013
Ouverture des portes 19h30



Lors d'une virée au concert de la légende vivante de Dixieland, Chris Barber, certains jeunes musiciens ont décidé de fonder un groupe. Assez rapidement ils ont trouvé les trois coéquipiers manquants. Déjà la première grande scène a été un vrai succès! DixieOnAir se jouait désormais dans le cœur du public. Des chapiteaux remplis, des concerts enthousiasmants suivis de bis frénétiques sont des raisons suffisantes pour rencontrer DixieOnAir et se laisser emporter par sa musique. DixieOnAir est un jeune groupe dynamique qui enchante par sa spontanéité naturelle. Et si l'on prononce ce nom avec un accent français, on reconnaît facilement le bilinguisme franc, sympathique et décontracté du groupe qui a fait renaître récemment et tout naturellement le Dixieland et le Jazz de New Orleans. DixieOnAir - la manière agréable de redécouvrir et d'apprécier le Dixieland !

Renseignement :
gad.diesse@gmail.com / 079 385 38 46

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :
<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>

Chaque minute dans le monde,
un enfant perd la vue!
Offrez la vue avec seulement
50 francs!

CP 80-303030-1 • 8027 Zurich
www.cbmswiss.ch

cbm
mission chrétienne
pour les aveugles

NOËL DES AÎNÉS 2013

Comme de coutume, les communes de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs Aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année dans la commune de Diesse.

Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

mercredi 11 décembre 2013 à 16.00 h
au Battoir à Diesse.

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir retourner à l'administration de leur commune respective, le bulletin d'inscription se trouvant ci-dessous jusqu'au **29 novembre 2013**.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux participer à ce repas.

Les conseils communaux de
Diesse, Lamboing et Prêles

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2013 :

NOM :

PRÉNOM :

NOM :

PRÉNOM :

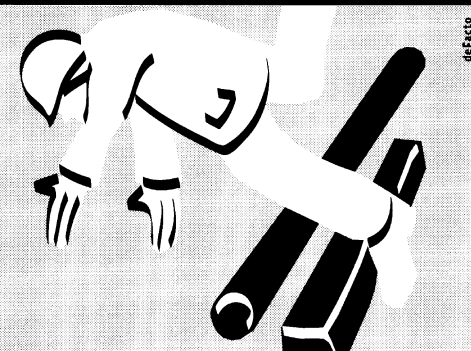
Adresse :

Localité :

No de téléphone :

à retourner avant le **29 novembre 2013**
à vos communes respectives.
Merci !

Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «**Premiers secours sur le lieu de travail**» de l'Alliance suisse des samaritains.
Téléphone 062 286 02 00

samaritains

Plateau de Diesse

SYNDICAT D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES DU PLATEAU DE DIESSÉ - DRAINAGES -

Les Propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre du drainage sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

Judi 21 novembre 2013 à 20h00
Au Restaurant de l'Ours à 2515 Prêles

Ordre du Jour :

1. Salutations
2. Nomination d'un scrutateur
3. PV de l'assemblée générale du 22 octobre 2009
4. Rapport d'activité
5. Comptes 2009 à 2012
 - Présentation
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation
6. Nomination du comité
 - Représentant de la commune de Diesse
7. Divers & imprévus

A l'issue de l'assemblée une collation sera servie.

Diesse, 30 octobre 2013
Le comité du SAF

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre
pour favoriser l'autonomie
et l'intégration!



Votre soutien compte!
CP 10-6870-0



Fédération suisse des aveugles et malvoyants

www.sbv-fsa.ch



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Judi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.



Commune Bourgeoise
Prêles

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMUNE BOURGEOISE

Mardi 3 décembre 2013 à 20h15
Hôtel de l'Ours à Prêles

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2014
3. Elections
 - 2 conseillers
 - 1 vice-président
4. Informations du Conseil
5. Divers et tour de table

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée municipale
du 5 décembre 2013 à 19 h 00
au Battoir de Diesse

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE (SSPP)

a) Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;

b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

a) Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois ;

b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois.

3. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration municipale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 1^{er} novembre 2013

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE



AUX AYANTS-DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE CONVOCA TION

à l'Assemblée communale
du 5 décembre 2013, à 19 h 30
au Battoir de Diesse

En vertu des articles 21 et 22 du Contrat de fusion du 9 juin 2013, les ayants droit au vote des communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles sont convoqués en première assemblée

ORDRE DU JOUR

1. Budgets 2014

- Introduction
- Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ;
- Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville ;
- Présentation et approbation du budget 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP) ;
- Présentation et approbation du budget communal 2014, basé sur une quotité d'impôts de 1.88 et des taxes communales proposées par les Conseils communaux de Diesse et de Lamboing et le Conseil de la Municipalité de Prêles :

Taxe immobilière

Calculée sur la valeur officielle	1.3‰
Taxe des chiens	
Village	CHF 80.00
Campagne	CHF 50.00
Taxe de l'eau par m ³	CHF 2.40
Taxes de base :	
Par logement	CHF 150.00
Par entreprise	CHF 200.00
Taxe des eaux usées	
Taxes de base par m ³	CHF 2.40
Par logement (sans infiltration)	CHF 170.00
Par logement (avec infiltration)	CHF 140.00
Taxe des déchets	
Ménage à 1 personne	CHF 100.00
Ménage de 2 à 3 personnes	CHF 200.00
Ménage à partir de 4 personnes	CHF 250.00
Taxe annuelle des entreprises	
Selon surface de	CHF 60.00 à CHF 6'000.00
Déchets verts	
Par ménage	CHF 80.00

Le détail des taxes communales, comprenant les taxes de raccordement uniques, peut être consulté dans les administrations communales durant les heures d'ouvertures de guichet.

2. Information des autorités

3. Divers et imprévus

Informations :

Tous les documents sont déposés en consultation dans les bureaux communaux durant les heures d'ouverture des administrations.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans l'une des trois communes depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Le 29 octobre 2013

Les communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles

ÉLECTIONS COMMUNALES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014 - 2017

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles ont officiellement validé les élections du 29 septembre 2013, ainsi que celle du 20 octobre 2013.

Sont donc élus pour la législature 2014 - 2017:

Pour la mairie :

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour le conseil communal :

Mme Monique Courbat, 1953, professeure

M. François Gauchat, 1943, ing. forestier dipl. EPFZ/SIA

Mme Alexia Lecomte, 1979, indépendante

M. Gilbert Racine, 1947, retraité d'administration

Mme Marie-Claude Schaller, 1955, enseignante

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour la présidence des assemblées :

M. Igor Spychiger, 1972, infirmier

Pour la vice-présidence des assemblées :

M. Pierre Petignat, 1954, professeur

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, des élections complémentaires - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles au dimanche 19 janvier 2014.

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44ème jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00.** Ces listes peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT" Groupe des Aînés de Prêles le jeudi 28 novembre 2013 rendez-vous à 14h00 à la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la dernière rencontre de l'année 2013 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui se déroulera comme d'habitude à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles. Un exposé sur la faune régionale vous sera présenté.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer auprès de Francine Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.
Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

CÉRÉMONIE DES PROMOTIONS CIVIQUES 15 NOVEMBRE 2013 au Complexe du Cheval Blanc à Lamboing

Il vous est encore possible de vous inscrire, alors n'hésitez pas ! Appelez notre administration au 032 315 11 70 ou inscrivez-vous par email commune_lamboing@bluewin.ch. A bientôt.

Administration communale

NOËL DES AÎNÉS 2013

Comme de coutume, les communes de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs Aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année dans la commune de Diesse.

Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

**mercredi 11 décembre 2013 à 16.00 h
au Battoir à Diesse.**

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir retourner à l'administration de leur commune respective, le bulletin d'inscription se trouvant ci-dessous jusqu'au **29 novembre 2013.**

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux participer à ce repas.

Les conseils communaux de
Diesse, Lamboing et Prêles

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2013 :

NOM :

PRÉNOM :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Localité :

No de téléphone :

**à retourner avant le 29 novembre 2013
à vos communes respectives.
Merci !**

Les donneurs
de sang
SAUVENT
DES VIES



Commune

de Nods



FÊTE VILLAGEOISE 2014 29, 30 ET 31 AOÛT

Des questions se posent au village à propos de la future fête villageoise, chacun l'espère belle, pour certains même sublime. La première réunion d'organisation a permis de recueillir les avis positifs et encourageants des sociétés locales et nous avons une ébauche de comité. Comme tout n'est pas en place pour démarrer, un appel est encore nécessaire afin de compléter l'équipe.

On attend donc encore quelques mises à disposition. La prochaine réunion de préparatifs aura lieu **le jeudi 14 novembre 2013 à 20h au Battoir.** C'est ouvert à tous les intéressés disponibles. Enfin, un grand merci à celles et ceux qui ont déjà franchi le pas pour mettre sur pied une fête grandiose.

Le comité.

Nouvelles de l'administration

Protection de l'enfant et de l'adulte : nouveau président de l'APEA

Le directoire de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) du canton de Berne a nommé un nouveau président et membre du comité pour succéder à Jürg Eberhart, qui a annoncé son départ pour la fin août 2013. Le nouveau président du directoire est Patrick Fassbind, président de l'APEA de Berne. La suppléance de la présidence est confiée à Verena Schwander, présidente de l'APEA de l'Emmental. Le comité compte également un nouveau membre en la personne d'Urs Winkler, président de l'APEA de l'Oberland oriental. Les nouveaux titulaires entrent en fonction immédiatement et exerceront leur mandat jusqu'au 31 décembre 2014. Ils pourront être reconduits dans leurs fonctions. Le directoire est l'organe commun des autorités régionales de protection de l'enfant et de l'adulte. Il se compose des présidents et présidentes de ces autorités. Fort de cinq membres, le comité prépare les dossiers du directoire. Il assume également des prérogatives et des tâches particulières, notamment dans le domaine du personnel.

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!

Avec seulement 25 francs, vous pouvez les rendre à la vue à des enfants exposés au risque de cécité.

Avec 25 francs, vous pouvez leur offrir un traitement de cécité à vie.

cbm

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 10 novembre

9h45 Sonnerie des cloches

10h Culte du souvenir, cène. Organiste Sara Gerber

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

Judi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

La Blanche église est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 10. November

10.15 Uhr, Kirche Twann: Twanner Erntedank-Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Karin Schneider (Orgel), dem Ad Hoc-Chor am See (Leitung: Johannes Gödemeyer), Marianne Käser und Heidi Ruder (Kelchhalterinnen), Pfrn. Brigitte Affolter. Anschliessend Apéro.

Amtswochen

4. bis 10. Nov.: Pfrn. Brigitte Affolter

079 439 50 98

11. bis 24. Nov.: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi

032 315 11 09

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 10 novembre

10h Messe à l'église paroissiale

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Judi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Catéchèse 2013-2014 / Samedi 16 novembre à 10h30

Pour la moindre information vous pouvez téléphoner au 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail dis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 10 novembre

Culte Diesse, 10h00, Neuveville, pasteur Stéphane Rouèche.

Culte jeunesse

Dimanche 10 novembre, église de Diesse, 18h30 célébration pour et avec des jeunes également ouverts à tous, Avec Alban Aubert recordmann du monde de la plus longue descente en VTT.

Journée d'entraide

Samedi 9 novembre dès 10h30 Battoir de Diesse

Entre ciel et Terre

Danse et travail de la terre avec Mmes Irène Cattin et Thérèse Schwab, mercredi 13 novembre à 20h00 Maison de paroisse

Atelier bougies

Pour offrir ou se faire plaisir... Confection de bougies, samedi 16 nov; 13h30-14h30; 14h30-15h30, 15h30-16h30 Maison de paroisse de Diesse, 1 bougie 6.-, 2 bougies 10.-. Inscription auprès de Mme Anne-Claude Dubois 079.372.79.60 ou 032.315.18.56 jusqu'au 8 novembre.

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 10 novembre

Diesse, 10h, culte. Transport à 9h40 vers l'Eglise

Mardi

Rencontre des aînés, 14h – 17h, salle de paroisse

Dimanche 17 novembre

Nods, 10h, culte avec Sainte Cène

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sausser

Téléphone. 032 751 40 83, sausser.mireille@bluewin.ch

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 9 novembre

9h15 l'église à l'étude

10h 30 Culte, pasteur M. Grisier

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (7ème à 9ème Harmos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

Samedi

Freestyle à Lausanne

Dimanche 10 novembre

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Cœur d'adorateur 20h15

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65



Paroisse Catholique

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

ÉTATS GÉNÉRAUX PAROISSE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION 2520 LA NEUVEVILLE

Pour les groupes paroissiaux et les paroissiens qui ont envie de participer à la vie de la paroisse

UNE ÉGLISE RAYONNANTE DE L'ÉVANGILE

Ordre du jour :

1. Méditation et direction /Abbé Léon Foé
2. PowerPoint « Ensembles responsables »
3. Échange autour du PowerPoint
4. Pourquoi s'engager en Église
5. Poste à repourvoir
6. Divers
7. Apéritif dinatoire et bonne humeur

Le Conseil de paroisse,
le CdOp et l'abbé Léon Foé

Pharmacie

Week-end et jours fériés le 0842 24 24 24 vous renseigne. -Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Tél. 032 751 49 49, Fax : 032 751 28 70.
Courriel: laneuveville@jurabernois.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Vendredi 15.11 2013 à 20h30

Michel Bühler - chansons

Dimanche 1.12 2013 à 17h00

Voices of Africa

Samedi 14.12 2013 à 20h30

Marc Donnet-Monay- humour

